

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **VU** le message de la DGRH C1-1 du 21 avril 2021 fixant les possibilités d'inscription au tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur « classe exceptionnelle » au titre de l'année 2021 ;

ARRETE

Article 1er. – : Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur « classe exceptionnelle » au titre de l'année 2021 (3 possibilités) :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
	<u>Au 1er septembre 2021</u>	
1	Madame Valérie MARTELOU	Rectorat de Limoges
2	Madame Evelyne MASSIAS	Université de Limoges
3	Monsieur Philippe DEVAUD	Collège d'Objat

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 22 juin 2021

Pour la Rectrice et par délégation,
la responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement


Nathalie MASSOT